

N° VP	VP.193
Type	Variable de performance
Libellé	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau des importations
Unité	Sans unité (expression en %)
Utilisé pour le calcul de l'indicateur :	P108.3 - Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau
Utilisé pour la consolidation de l'indicateur :	P108.3 - Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau ( <i>en tant qu'indice global des importations dans le périmètre consolidé</i> )
Commentaires et précisions	<p>Il s'agit de l'indicateur P108.3 moyen de l'ensemble des collectivités qui vendent de l'eau au service. <b>Il n'est pas déterminé par l'ARS</b> (Agence Régionale de Santé) et doit être calculé par le service en pondérant chaque point de prélèvement extérieur au service avec la part de volume vendu à ce dernier.</p> <p>Cela suppose d'obtenir de chaque collectivité vendeuse l'indice d'avancement du ou des captages (variable VP.212) contribuant à la vente et d'évaluer la part des volumes vendus au service qu'ils représentent (à titre de vérification, la somme de tous ces volumes doit être égale aux volumes importés (variable VP.060)).</p> <p><i>NOTA : Le calcul de cette variable devient très compliqué en cas d'échanges réciproques d'eau potable entre le service et une collectivité voisine : il est conseillé de s'adresser à sa DDT(M) de référence pour traiter ce cas particulier.</i></p>
Version	1/120809
Date	09/08/2012